

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

POINT DE PRESSE

Mesdames et Messieurs, Chers ami(e)s de la presse,

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a rencontré les partis et groupements politiques, le samedi 15 juillet 2023, à Abidjan, dans le cadre de l'Opération de Révision de la Liste Electorale afin d'échanger sur des préoccupations soulevées par certains d'entre eux.

A l'occasion de ces échanges empreints de courtoisie, les partis et groupements politiques ont souhaité la prorogation de la période de réception des dossiers de candidatures pour les élections des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du 02 septembre 2023.

Cette demande a été réitérée par plusieurs correspondances en date du lundi 17 juillet 2023, adressées au Président de la Commission Electorale Indépendante.

Fort de ces requêtes, le Président de la Commission Electorale Indépendante a convoqué, en urgence, une Commission Centrale extraordinaire aux fins d'examiner les demandes formulées par les partis et groupements politiques. Ainsi, ce mercredi 19 juillet 2023, après délibérations, la Commission Centrale a fait droit à la requête des partis et groupements politiques dont se réclame, en règle générale, la majorité des candidats aux élections régionales et municipales.

Par conséquent, la période de réception des dossiers de candidatures pour les élections des conseillers régionaux et des conseillers municipaux du 02 septembre 2023, qui expirait ce mercredi 19 juillet 2023, est prorogée, exceptionnellement, jusqu'au dimanche 23 juillet 2023 inclus.

La Commission Election Indépendante sait pouvoir compter sur le sens de la responsabilité et du civisme de tous et de toutes pour la bonne conduite de cette étape indispensable à l'organisation des scrutins du 02 septembre 2023.

Fait à Abidjan, le 19 juillet 2023

Pour la Commission centrale Le 1er Secrétaire Permanent adjoint Porte-parole M. Emile Ebrottié